



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 7/04/26

ID : 065-216502260-20260402-D2026022-DE



Séance du 2 avril 2026 à 19h

2026/022

Présents : VINCENT Gisèle, SOULÉ-PÉRÉ Philippe, MARQUEZ Stéphanie, DUHAMEL Michel, CAZABAN Laetitia, ABADIE Sébastien, DE LUYCKER Diane, TOSON Régine, ALMENDRO Serge, TRÉBUCQ Sandrine, ARRIZABALAGA Alexandre, MARTY-MAHE Ingrid, CASTÉRA Yves, VERDIÉ Marie, ESPOUEY Jérôme, BOURDEAU Christine, POUBLAN Jean-Damien, BORDAT Elisabeth, LHOSSEIN Bernard, BOUHABEN Laurent, GUIRAUD Nathalie

Absents : MADELAINE Jean-Christophe (procuration à Laetitia CAZABAN), ÉCORCHON Caroline (procuration à Sébastien ABADIE)

Elue secrétaire de séance : Diane DE LUYCKER

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 27 mars 2026

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Vu les articles L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats en tant que délégués titulaires :

- Alexandre ARRIZABALAGA
- Sébastien ABADIE
- Serge ALMENDRO

Sont candidats en tant que délégués suppléants :

- Jean-Christophe MADELAINE
- Bernard LHOSSEIN
- Diane DE LUYCKER

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner les candidats inscrits ci-dessus, en tant que délégués titulaires et suppléants, au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU soit par courrier, soit par l'application www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

La secrétaire de séance

Diane DE LUYCKER

Le Maire

Gisèle VINCENT

